

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128948	1ere Gachée: 10:46 (1) Date: 28/07/2026 HIOL2607282685 Quantité: 2.00 m3 référence commande(2): 03 26 69 55 70					
client: 410454 chantier: DEPART	COLAS FRANCE DEPART					Zone: Sous Centrale
						Véhicule:
					LM LM	
					LM LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale 10:45 00:00 température: vitesse du vent: validité:					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brûlures	
code Béton désignation(6)(8)		certification	classe d'exposition(3)		Classe consistance(7) Dmax	
PJNCNXA250 BORDURE					20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE				NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1